

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2025



5

LUTTER



contre le changement
climatique et protéger
l'atmosphère



10

PRÉSERVER

la biodiversité et protéger les
milieux naturels et les ressources

12

CONTRIBUER

à l'épanouissement de
tous les êtres humains



PROMOUVOIR

la cohésion sociale
et la solidarité entre
territoires et générations

16



18

ASSURER

des modes de production et de
consommation responsables

Plan Climat-Air-Energie Territorial

En décembre 2021, le conseil de communauté a adopté un Plan Climat-Air-Energie Territorial, document stratégique rassemblant un diagnostic du territoire (émissions, consommations, productions), une stratégie avec des objectifs chiffrés et un plan d'actions sur 6 ans pour réduire la consommation d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables.

Après 3 ans de mise en œuvre, la collectivité, en tant que coordinatrice, a fait un bilan à mi-parcours avec une analyse à la fois quantitative et qualitative sur les actions réalisées et sur l'animation.

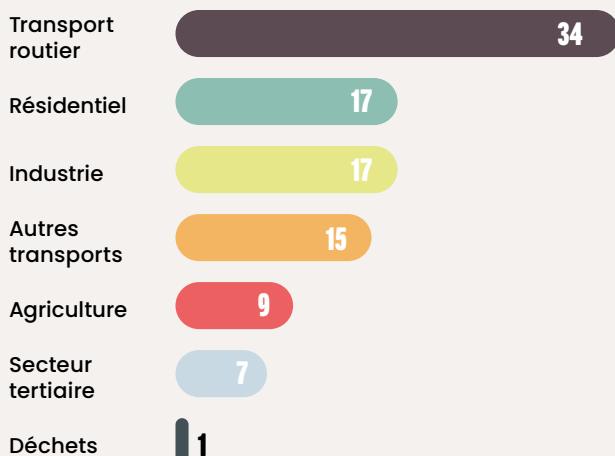
Ce bilan a été réalisé au deuxième semestre 2025, avec l'appui de l'ATMO Grand Est, qui fournit les données territoriales.

Les grands enseignements à mi-parcours sont les suivants :

- Une consommation énergétique par habitant par an qui baisse, malgré la dynamique démographique en cours sur le territoire : de 30 MWh par habitant par an en 2016 à 27 MWh en 2023.
- Des émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant par an qui baissent, malgré la dynamique démographique en cours sur le territoire : de 6,1 tonnes de CO₂ par habitant par an en 2016 à 4,8 tonnes de CO₂ en 2023.
- Néanmoins la baisse générale des GES et de la consommation d'énergie n'est pas assez conséquente pour atteindre les objectifs fixés en 2030.
- On constate également une baisse des émissions de polluants, notamment des oxydes d'azote et oxydes de soufre.
- 15 % de l'énergie consommée sur le territoire est d'origine renouvelable (réseaux de chaleur bois, photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, pompes à chaleur) contre 10 % en 2016. Des progrès sont encore à réaliser pour atteindre les objectifs de doublement des capacités de production d'énergies renouvelables d'ici 2030 c'est-à-dire atteindre 31 % du mix énergétique.

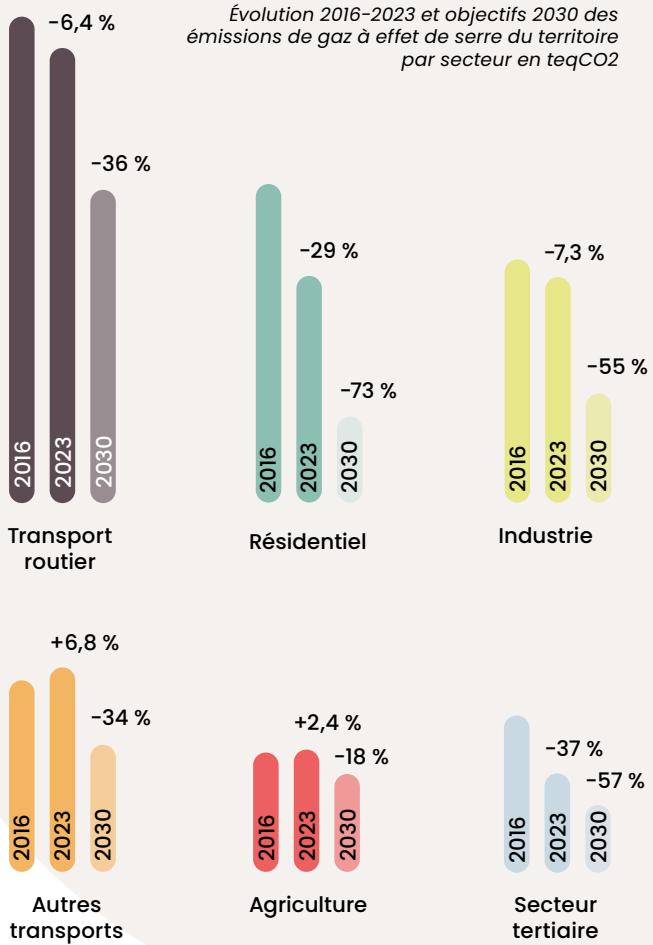
Origine des émissions de gaz à effet de serre

Secteurs émetteurs en %



Répartition en % en 2023 des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteurs

Évolution 2016–2023 et objectifs 2030 des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur en teqCO₂



Démarche Territoire Engagé Transition Écologique

La collectivité a choisi de s'engager depuis 2016 dans la démarche ambitieuse d'amélioration continue appelée le label Territoire Engagé Transition Écologique, soutenue par l'agence de la transition écologique (ADEME).

Ce programme est un accompagnement complet pour mettre en œuvre une démarche de transition écologique, destiné aux communes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Il est composé de deux référentiels d'actions :

- Le référentiel Climat-Air-Énergie
- Le référentiel Économie Circulaire.

L'année 2025 a été marquée par l'audit de l'Agglomération qui s'est tenu le 13 octobre et a rassemblé 48 personnes (élus, responsables des services de l'Agglomération, techniciens, conseillères et représentants des institutions). L'audit, qui consiste en une vérification externe du travail réalisé par le conseiller et la collectivité, est ensuite transmis à la Commission Nationale du Label (CNL), qui est chargée d'attribuer le label.

La collectivité a atteint un score de 46,3 % sur le référentiel Climat-Air-Énergie, ce qui lui permet de prétendre à la deuxième étoile du label Climat-Air-Énergie et un score de 27 % sur le référentiel Économie Circulaire.

Les résultats de l'audit sont classés en 6 grands domaines d'actions. La collectivité a avancé de manière homogène puisque plus de 40% des actions sont réalisées dans chaque domaine.

Résultats de l'audit

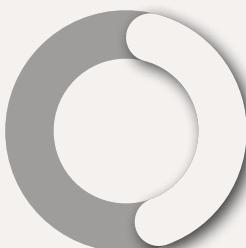
Planification territoriale

43,1 %



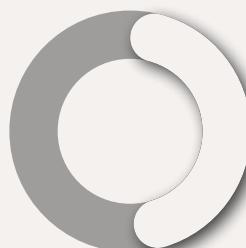
Mobilité

48,5 %



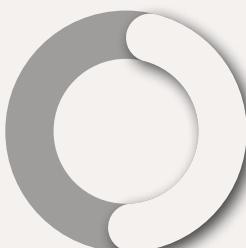
Patrimoine de la collectivité

49,4 %



Organisation interne

53 %



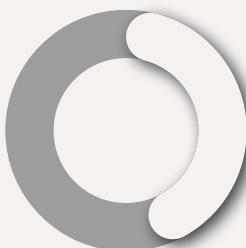
Approvisionnement énergie,
eau, assainissement

42,6 %



Coopération, communication

46%



LUTTER

contre le changement climatique et protéger l'atmosphère



Mise en œuvre du Plan Solaire Photovoltaïque

+ 41 kWc
de puissance installés



Mise en œuvre du service d'accompagnement à la rénovation énergétique

2 conférences grand public
22 visites à domicile
125 heures de conseil aux particuliers

Missions d'information de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Haut-Rhin

+ de **700** consultations, dont 15 % pour des questions liées à l'amélioration de l'habitat



Incitation à la rénovation du parc de logement

89 000 €

de subventions accordées pour réhabiliter le parc locatif social

Réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques

5 400 sessions de recharge



Stationnements vélo sur les différents sites de l'agglomération

50 places



Développement des itinéraires cyclables

+ 3 km de pistes cyclables



Aide à l'achat d'un vélo

172 aides versées



Animation du défi « Au boulot, à l'école, j'y vais à vélo et autrement ! »

475

inscrits au défi employeur

173 670 km parcourus autrement

33 051 km à vélo

2 594 km à pied

Promotion d'une application de covoiturage

600 trajets par mois en moyenne

Labélisation Accueil Vélo

24

établissements labélisés au total (+ 2 nouveaux)

Promotion des mobilités douces

Après avoir mis en place divers nouveaux services de mobilité en 2023 et 2024, Saint-Louis Agglomération a renforcé ses actions de promotion et de sensibilisation envers les mobilités douces.



Pour la première fois, **une fête du vélo** a été organisée en avril afin de promouvoir le vélo et donner l'occasion de faire découvrir la vélostation ouverte fin 2024.

Grâce aux bénévoles du territoire, les passants ont pu être sensibilisés sur les antivols vélos et ont pu faire réparer leur vélo. Des tests de vélos à assistance électrique ont également été proposés. Pour les enfants, un parcours sécurisé était proposé avec un moniteur cycle.

La promotion de la vélostation

s'est poursuivie le reste de l'année, notamment avec la participation à 8 événements communaux (ex : Hésingue en fête, Festi'Rose à Village-Neuf...) et la proposition d'essai des vélos à assistance électrique.

Pour continuer à inciter les élèves et les salariés à se déplacer autrement, l'Agglomération organise comme chaque année le « Défi j'y vais ! ». À cette occasion, les interventions en entreprises ont été poursuivies et renforcées avec la présence de tous les partenaires de la mobilité du territoire afin de présenter les différentes solutions de déplacements aux salariés et de les accompagner dans leurs changements de mobilité.

Pour **la semaine européenne de la mobilité**, un programme d'animations a été proposé au grand public, avec l'ouverture d'un café vert mobilité, d'une fresque de la mobilité, des circuits vélos sécurisés et un Escape Game sur l'intermodalité organisé au niveau du pôle d'échange de mobilité de la gare de Saint-Louis.



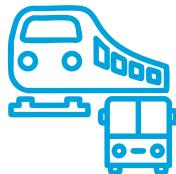
8

événements vélo communaux en 2025

Déploiement de plans de mobilité

Saint-Louis Agglomération a travaillé au cours de l'année 2025 à la réalisation de deux plans de mobilité.

Le premier est un **Plan de Déplacement Administration** pour ses agents qui a pour objectif d'informer, de promouvoir et d'inciter l'ensemble des collaborateurs à se déplacer en transports en commun ou en mobilités alternatives à la voiture particulière pour les déplacements domicile-travail, mais aussi pour les trajets professionnels. Ce plan sera présenté à l'ensemble des agents en avril 2026.



Le second est un **Plan de Mobilité Simplifié** dont l'élaboration commencera tout début 2026.

Ses objectifs seront les suivants :

- Organiser et améliorer les déplacements du territoire (bus, vélo, marche, covoiturage),
- Réduire la congestion et faciliter les mobilités transfrontalières (France-Suisse-Allemagne),
- Renforcer l'attractivité économique en rendant les trajets plus fluides pour les salariés et les entreprises,
- Améliorer la qualité de vie en réduisant la pollution,
- Assurer la sécurité avec des aménagements adaptés,
- Planifier les investissements en infrastructures de mobilité de manière coordonnée et cohérente,
- Impliquer les communes et les habitants dans une vision partagée des mobilités futures.

Port de plaisance de Kembs, aire principale de services pour les cyclotouristes

Situé directement sur l'axe de l'EuroVélo 6 et l'EuroVélo 15 (itinéraires cyclables de longue distance qui connectent les pays européens), le port de plaisance de Kembs a dernièrement complété son offre de services existante à destination des cyclotouristes.

Labellisé Accueil Vélo, le port de plaisance fait partie des 24 établissements de l'agglomération de Saint-Louis s'étant engagés dans une démarche de labellisation. Afin d'enrichir l'offre de services et d'améliorer l'expérience des cyclotouristes, Saint-Louis Agglomération (SLA), gestionnaire du port, a investi dans de nombreux équipements lui permettant de devenir une aire principale de services selon le Réseau Vélo et Marche (anciennement Vélo & Territoires), coordonnateur du réseau national cyclable.

Aujourd'hui, les cyclotouristes et les usagers locaux trouveront sur le site des toilettes, un point d'eau, une station d'auto-réparation et de gonflage, des stationnements vélos, des box à vélo sécurisés équipés de prises pour

recharger les vélos à assistance électrique, des casiers de rangements sécurisés, une table de pique-nique couverte, des panneaux d'information touristique. À ces équipements s'ajoutent la présence à proximité immédiate d'un restaurant, d'un camping, de circuits pédestres et de nombreuses autres activités.

Par ailleurs, Saint-Louis Agglomération poursuit le travail engagé depuis 2024 aux côtés des communes du territoire pour créer ou renforcer les services destinés aux cyclotouristes ou aux usagers locaux en améliorant les équipements le long des itinéraires structurants.



24

établissements labellisés sur le territoire de SLA

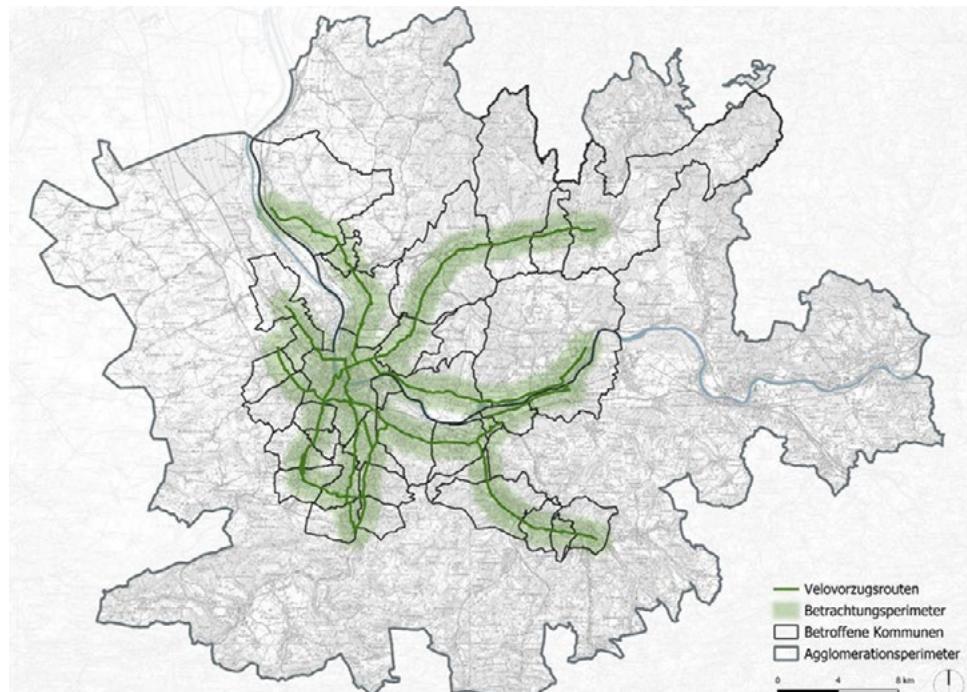
Projet de balisage des itinéraires cyclables dans l'agglomération trinationale

L'AggloBasel, dont la collectivité est membre, a défini dans l'Agglo Program 5 un réseau cyclable ciblé à l'horizon 2040 sur l'ensemble de l'Agglomération trinationale structuré sur 3 niveaux hiérarchiques : des itinéraires prioritaires, des liaisons principales et des liaisons secondaires.

Les itinéraires cyclables prioritaires (ICP) sont **des liaisons directes et sécurisées sur de longues distances** ("véloroutes express").

Dans le but de développer ce type d'aménagement à l'avenir, il s'avère nécessaire de définir une signalétique adaptée applicable dans les 3 pays qui permette un guidage intuitif des usagers.

Une étude menée par l'AggloBasel et accompagnée par ses membres a donc été lancée fin 2025 pour réaliser un concept de balisage de ces itinéraires prioritaires.



En vert les itinéraires prioritaires à horizon 2040.

Projet 3Land : étude de tracé du tram entre le nord de Bâle et la gare de Saint-Louis

En 2025, l'Eurodistrict Trinational de Bâle a lancé avec le soutien de ses partenaires **une étude intitulée "Concept de mobilité"**, dont l'objectif principal est d'analyser les différents tracés possibles de la liaison de tramway ou de bus entre le nord de Bâle (Klein-Huningen) et la gare de Saint-Louis en passant par un pont sur le Rhin au sud de Huningue.

Outre le volet transfrontalier de ce projet, cette liaison de transport en commun sur la partie française entre Saint-Louis et Huningue soulève des nouveaux enjeux pour l'avenir du réseau de transport en commun sur le territoire.



Pacte Territorial Rénovation : aider les particuliers à rénover leur logement

La collectivité a adhéré en avril 2025 au Pacte Territorial France Rénov'68 porté par la Collectivité européenne d'Alsace.

Conclu pour la période 2025-2029, il permet de **renforcer les moyens d'information et de conseil à destination des particuliers** qui souhaitent entreprendre des travaux d'amélioration de leur logement (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie et au handicap ou résorption de l'habitat indigne ou dégradé).

En 2025, la collectivité et ses opérateurs (Alter Alsace Énergies, Oktave et ADIL68) ont mené des actions d'information, de conseil et de promotion pour un montant de près de 85 000 €.

À cet effet, la Communauté d'Agglomération a bénéficié de subventions de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (42 475 €) et de la Région Grand Est (12 517 €).

Le pacte s'articule autour de 3 volets :

1. La dynamique territoriale c'est-à-dire la mobilisation des ménages et des professionnels en amont des projets de rénovation ;
2. L'information, le conseil et l'orientation des propriétaires, des occupants ou bailleurs et des syndicats de copropriétés ;
3. L'accompagnement des ménages dans leurs travaux.

Bilan des Emissions de gaz à effet de serre

En 2025, Saint-Louis Agglomération avait l'obligation réglementaire de réaliser son bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la base de la nouvelle méthodologie de 2022, en intégrant les émissions directes et indirectes significatives de la mise en œuvre des compétences et de la gestion des bâtiments.

Les grands enseignements de ce bilan au périmètre élargi (dit « SCOPE 3 ») sont les suivants :

- Les émissions totales de GES pour la collectivité Saint-Louis Agglomération en 2024 s'élèvent à 26 406 tonnes d'équivalent CO₂ (teqCo₂) ;
- Sur ces 26 406 tonnes, les émissions indirectes significatives (« SCOPE 3 »), liées à la mise en œuvre des compétences de la collectivité représentent 94 % des émissions totales du bilan global (soit 24 928 tonnes d'équivalent CO₂) d'où l'importance d'inclure les émissions de ce périmètre élargi ;
- Au sein de ces émissions indirectes significatives, 82 % des émissions sont liées à la gestion des déchets, notamment l'incinération des ordures ménagères résiduelles ;

Le levier de la réduction des déchets produits est donc très important. Les autres postes sur lesquels la collectivité a un levier pour progresser sont les achats de services et de biens, les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail des agents.

Adossé à ce bilan, un plan d'actions sur les postes les plus émissifs sera élaboré et déposé sur la plateforme nationale qui recense les bilans. Ce plan d'actions sera travaillé début 2026 et complétera le plan d'actions du Label Territoire Engagé Transition Écologique pour le nouveau cycle de 4 ans (2026-2029).



26 406 teqCo₂

Total des émissions de la collectivité



24 928 teqCo₂

Total des émissions indirectes

PRÉSERVER

la biodiversité et protéger les milieux naturels et les ressources

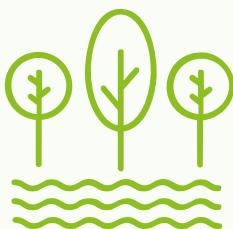


Projet de reconquête de la trame verte et bleue

5 projets finalisés dans les communes

4

nouveaux projets engagés



Aide à l'achat de récupérateurs d'eau

20 dossiers soutenus

pour un montant de **1 754** €



Opération "Vivent les vergers !" Vente aux particuliers

400

arbres hautes tiges



375

arbustes petits fruits

S'engager pour la biodiversité et la préservation des espaces naturels



Dans le programme d'actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial avait été inscrit la réalisation d'un diagnostic de la biodiversité sur le territoire et d'un programme d'actions de protection et de restauration.

Cela a permis de mettre en lumière **10 zones à enjeux prioritaires** et de produire des cartes par commune avec les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques selon les milieux naturels étudiés.

Concrètement, ce sont 43 fiches actions qui ont été rédigées, comme « préserver et entretenir les saules têtards » ; « créer et restaurer des mares » ; « favoriser la présence de la pie grièche, du crapaud sonneur à ventre jaune », etc.

Une dizaine de communes ont déjà lancé des projets de protection de la biodiversité et de restauration des espaces naturels.

La collectivité prévoit de renforcer son action avec la création d'un poste de chargé de projet biodiversité qui aura pour rôle d'accompagner les communes dans leurs portages de projets et de faciliter la mise en réseau.

Quartier du Lys à Saint-Louis, un projet pilote

À la suite des engagements pris pour la ZAC du Quartier du Lys comme projet pilote du label TETE, le projet a notamment continué de développer le Cahier des Charges des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementale (CPAUME).

Ce document prévoit l'**implantation de haies paysagères** autour des lots avec une liste d'espèces autorisées et des stationnements avec des espaces verts. Le CPAUME contraindra l'acquéreur à une gestion raisonnée des ressources en eau. Il contient également une charte de chantier permettant de garantir le développement durable au travers, notamment, des émissions sonores contrôlées ainsi qu'une charte de bonne conduite qui engagera l'acquéreur à favoriser les mobilités durables.

Dans la continuité du projet pilote, Saint-Louis Agglomération a missionné un Bureau d'Études afin d'analyser l'opportunité d'installer des ombrières solaires sur le parking situé sur le lot 2C.

Par ailleurs, Saint-Louis Agglomération a engagé une réflexion sur la plantation de haies d'accompagnement. Cette réflexion est engagée en partenariat avec les demandes d'un écologue, permettant la continuité environnementale au sein de la ZAC.



Zone d'Activités Intercommunale Gruen à Sierentz,

une zone exemplaire

Saint-Louis Agglomération en partenariat avec le concessionnaire NEXITY a engagé la phase d'Avant-Projet de la Zone d'Activités Intercommunale GRUEN à Sierentz.

Le document d'Avant-Projet prévoit notamment la mise en œuvre d'**une voie douce alliant piste cyclable, biodiversité et voie piétonne**. Cette voie, dans sa phase d'Avant-Projet constitue le maillage central de la zone qui se veut exemplaire. Ainsi, au travers de ce partenariat, les ambitions de Saint-Louis Agglomération seront appliquées.



CONTRIBUER

à l'épanouissement de tous les êtres humains



Engagement des citoyens dans les échanges transfrontaliers

8 projets portés par des associations des 3 pays grâce au fonds de rencontre de l'Eurodistrict Trinational de Bâle



28 000 € attribués par l'Eurodistrict Trinational de Bâle

Forum Trinat'emploi

2 200 visiteurs

92 stands



Actions favorisant le recours à l'emploi local (Trinat'Emploi)



À l'automne 2025, la collectivité a organisé "Trinat'Emploi", le salon de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprise. Ce salon a permis de découvrir des opportunités dans des secteurs porteurs, d'échanger avec des recruteurs, et d'explorer des formations adaptées aux ambitions de chacun.

Co organisé par l'Agglomération, France Travail, la Mission Locale, la marque employeur Alsace et Bien en Alsace, ce salon a regroupé 78 exposants (92 stands) dont Médiaycles qui a présenté les solutions de transport et de mobilité du territoire pour se rendre sur son lieu de travail.

De nombreux secteurs d'activités étaient représentés (chimie, pharmacie, industrie, plasturgie, sûreté aéroportuaire, aéronautique, transports, services à la personne, commerce, artisanat, administration publique ou encore restauration). Des ateliers thématiques de 30 minutes se sont tenus tout au long de la journée.

Les secteurs de la petite enfance et de l'enfance ont été à l'honneur grâce à la présence d'un stand de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Protection Maternelle et Infantile, ainsi qu'un stand de Saint-Louis Agglomération.

78

exposants

Promotion de l'économie industrielle et territoriale



L'économie industrielle et territoriale (EIT) est un modèle économique dont l'objectif est l'optimisation et la mutualisation des ressources. Elle permet aux collectivités locales de réduire l'impact carbone du territoire et de préserver les ressources naturelles, en utilisant le levier du développement économique.

Dans ce cadre, une session d'**ateliers de détection de synergies entre entreprises** a été organisée pour

l'ensemble des industriels du territoire, dans une volonté affirmée de renforcer les dynamiques de coopération et d'économie circulaire à l'échelle locale. Ces ateliers ont bénéficié d'un large soutien de l'association Actéco3F avec l'appui de l'ADIRA et de la CCI Alsace.

Un premier temps a eu lieu début juin entre 19 entreprises du territoire pour échanger sur leurs ressources.

À l'issue de cet atelier, 117 ressources différentes ont été listées et 57 synergies potentielles ont émergé.

Puis les synergies potentielles ont été priorisées et approfondies dans le cadre du Green Dating organisé fin juin. 18 entreprises ont pu échanger sur la concrétisation de 20 synergies différentes.

19

entreprises participantes aux ateliers

57

synergies potentielles

Le Tiers-Lieu Compétences et Formation

Le Tiers-Lieu Compétences et Formation, porté par l'association ACIFE avec l'appui de la collectivité, est un véritable carrefour d'opportunités pour les habitants du territoire.

Il constitue **un point d'ancrage pour celles et ceux qui souhaitent se former, entreprendre ou évoluer professionnellement.**

Le Tiers-Lieu propose des services dans plus de 400 m² de locaux polyvalents comprenant :

- Des salles de formation modulables, adaptées à l'accueil de groupes ou à des accompagnements individualisés ;
- Des bureaux locatifs destinés aux organismes de formation, associations et partenaires sociaux ;
- Des permanences de conseil (création d'entreprise, mobilité, bilans de compétences, accompagnement socioprofessionnel) ;
- Un espace détente (cuisine équipée, salle de pause, sanitaires rénovés) favorisant les échanges informels et la convivialité.

Ces espaces ont été pensés pour offrir un cadre accueillant et fonctionnel, facilitant la mise en œuvre de parcours de formation diversifiés et innovants.

400 m²

de locaux polyvalents

En parallèle, la collectivité a engagé une étude pour consolider l'offre de formation sur le territoire de l'agglomération. Elle devra répondre aux besoins de compétences des entreprises locales.



Mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Une journée dédiée à la prévention santé pour le grand public, baptisée **Cap Santé**, s'est déroulée au complexe La Comète à Hésingue en juin 2025.



De nombreux partenaires se sont mobilisés pour sensibiliser sur les sujets de prévention du Contrat Local de Santé (prévention des cancers, protection solaire, alimentation saine et durable, activité physique et mobilités actives, santé mentale, qualité de l'air, inclusion numérique, moustique tigre, autonomie des séniors, handicap). **Des dépistages ont également été proposés (maladies rénales, diabète, hypertension).**

Le tout sous forme d'ateliers, animations, information, échanges, jeux interactifs, tests... pour tous les âges.

500 personnes sont ainsi venues s'informer pour prendre soin de leur santé. Plus de 260 dépistages ont été réalisés et l'ensemble des participants et des partenaires ont été satisfaits de cet événement.

500

visiteurs

260

dépistages réalisés

Une formation « **surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant des enfants** » a été proposée aux personnels intervenant dans les crèches, périscolaires, écoles, ainsi qu'une **conférence « respirer sain : comprendre et améliorer la qualité de l'air intérieur pour nos enfants »** destinée au grand public et aux assistantes maternelles. Ces temps ont été animés par l'ATMO Grand Est.

Dans une démarche de soutien au bien vieillir, un groupe de travail réunissant les CCAS et plusieurs communes de Saint-Louis Agglomération a créé **un guide destiné aux habitants de plus de 70 ans**. Il rassemble les informations essentielles sur les services publics, associations, activités, aides à domicile et solutions d'hébergement. Tiré à 10 000 exemplaires, il a été diffusé dans toutes les communes fin novembre 2025.

L'Association les Lys d'Argent déploie le dispositif ICOPE sur le territoire de SLA. **Ce programme de prévention du vieillissement évalue rapidement la santé dans six domaines : mobilité, nutrition, vue, audition, mémoire et psychologie.** L'examen, réalisable seul ou avec un professionnel, sur papier ou via une application, peut mener à une orientation vers un spécialiste en lien avec le médecin traitant. Il est à renouveler tous les six mois.

Dans ce cadre, Saint-Louis Agglomération a organisé une journée de dépistage pour les plus de 60 ans, le 7 novembre à la Maison de santé de Folgensbourg, qui a permis d'accompagner 34 personnes.



Le réseau Enfance-Jeunesse

Le service Enfance-Jeunesse de l'Agglomération anime le réseau des accueils de loisirs et des services jeunesse du territoire.

Dans le cadre du marché de prestation Enfance-Jeunesse de l'Agglomération sur les secteurs de Sierentz et du Sundgau (30 communes), plusieurs **sorties nature** ont été organisées les mercredis pour les enfants âgés de 6 à 10 ans : Land Art, Petite Camargue Alsacienne, sortie vélo, ferme pédagogique, jeux extérieurs, colorie avec la nature...

9
sorties nature

54
inscriptions



Le service Enfance-Jeunesse de l'Agglomération a notamment pour objectif de créer **une dynamique de réseau** à travers des partages d'expériences, des temps de sensibilisation, de formation et de l'accompagnement de projet.

Dans la continuité de l'année

précédente, 6 temps de formation destinés aux équipes pédagogiques ont été mis en place en partenariat avec la Petite Camargue Alsacienne en 2025 avec pour objectif d'amener plus de nature dans l'accueil de loisirs (4 ateliers « les 4 saisons du jardin » et 2 ateliers « la cabane en saule vivant »).

6
temps de formation

11
structures participantes

61
inscriptions



PERSPECTIVES 2026

Poursuite des cycles de formation sur la thématique « nature » en partenariat avec la Petite Camargue Alsacienne et programmation de sorties nature dans le cadre du marché de prestation Enfance-Jeunesse.

PROMOUVOIR

la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires



Soutien aux communes membres

42 projets subventionnés

pour un montant de

937 378 €

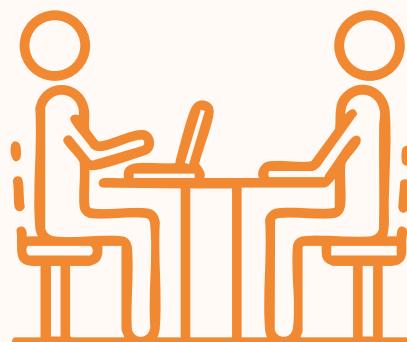
75 % des projets concernent la transition énergétique
90 % du budget

Proximité territoriale

11 452 accompagnements en 2024 dans les Espaces France Services de Ranspach-le-Bas et Sierentz

23 accompagnements en moyenne par jour

45 personnes reçues par le Défenseur des Droits en 2025



Politique de l'habitat

125 000 €

de subventions accordées pour financer la construction de logements sociaux

50

Politique de la Ville

10 projets soutenus

53 600 €

de subventions accordées dans le cadre de l'appel à initiatives 2025 du contrat de ville du Quartier Politique de la Ville de la Gare à Saint-Louis

Convention Territoriale Globale :

un projet de territoire au service des familles

C'est un contrat signé entre la Caisse d'Allocations Familiales, Saint-Louis Agglomération et les 40 communes du territoire, composé de 55 fiches actions sur les thématiques de la Petite Enfance, la Jeunesse, l'Animation de la Vie sociale, les Accès aux droits, la Parentalité.

Un bilan des actions a été présenté lors du d'un comité technique le 23 septembre 2025.

55
fiches actions

Cette convention permet **un travail en transversalité** avec les services de la collectivité sur le Programme Alimentaire Territorial (animation de la vie sociale), les actions jeunesse et environnement, les accès aux droits, la petite enfance, le Quartier Politique de la Ville, le conseil de développement, le service transport et mobilité, les services formation et mutualisation.

Conseil de Développement

Le Conseil de Développement de l'Agglomération est une instance de démocratie participative, composée de membres issus de la société civile.

Le 20 novembre 2025, il accueillait l'association « The Shifters » au lycée Mermoz pour **une conférence-débat intitulée « Le climat, et moi, et moi, et moi... »**. Une rencontre ouverte à toutes et tous, pour décrypter ensemble les grands enjeux liés au climat et à l'énergie et mieux comprendre les leviers d'action à notre portée.

Le choix du lycée comme lieu d'accueil n'était pas anodin car l'établissement est un acteur pilote dans la transition écologique du Grand Est, labellisé « Lycée en transition » et E3D niveau expertise (École/Etablissement en Démarche globale de Développement Durable).

Au cœur de cette soirée, la démarche « Éco-Mermoz » du lycée a ainsi été mise en lumière. Lancé en 2018, ce projet ambitieux vise à ancrer durablement dans la vie de l'établissement des valeurs respectueuses de l'environnement et à construire, pas à pas, une véritable communauté d'écocitoyens.



50

participants à la conférence-débat

PERSPECTIVES 2026

Renouvellement des membres dans la lignée des élections municipales et de l'installation du nouveau Conseil Communautaire.

Permanence du Défenseur des droits au sein des Espaces France services

Depuis septembre 2024, les Espaces France Services de Ranspach-le-Bas et de Sierentz accueillent **une nouvelle permanence**, celle du Défenseur des droits.

Elle s'ajoute aux autres permanences déjà existantes comme celles des impôts, du conciliateur de justice, de la Mission Locale, du service social de la Carsat, etc.

Domaines d'intervention du Défenseur des droits :

- Défense des droits des usagers des services publics
- Défense et promotion des droits de l'enfant
- Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité
- Respect de la déontologie des professionnels de la sécurité
- Orientation et protection des lanceurs d'alerte

Le **SAVIEZ** ?
-VOUS

ASSURER

des modes de production et de consommation responsables



Favoriser le tri et la réduction des déchets

175

composteurs vendus

7

lombri-composteurs vendus

8

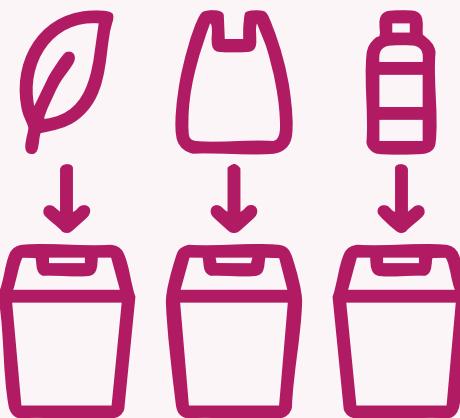
ateliers zéro déchets organisés

2 114

élèves sensibilisés

86

classes visitées



40
exposants

200
visiteurs

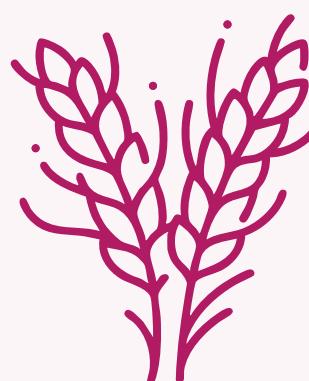
au Forum de l'alimentation



5

signatures du Plan Herbe par

9
partenaires



14 ha
de blé ancien

semés en 2025 par

10
fermes

Démarche Ruralité, Agriculture, Territoire : Construisons l'avenir... Maintenant !

Favoriser le tri et la réduction des déchets

L'ouverture du Recyparc du Liesbach en octobre 2025 permet dorénavant de donner les objets encore en bon état à l'espace réemploi au lieu de les jeter dans les bennes.

Ces objets auront une nouvelle vie grâce à l'association Tri Services, acteur de référence dans l'insertion par l'activité économique dans le Haut-Rhin.

Le Recyparc permet également un tri plus poussé avec de nouvelles filières de tri (articles de sport, de loisirs, jeux et jouets...).



En 2025, **le tri à la source des biodéchets** en apport volontaire a été étendu à 10 communes supplémentaires.

Fin décembre 2025, **c'est donc l'ensemble du territoire qui est équipé de points d'apport volontaire pour le tri des biodéchets.**



ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

Une des actions phare en matière de réduction des déchets cette année est la **mise en place de barrières d'accès dans toutes les déchetteries** afin de limiter l'accès aux seuls résidents du territoire.

Les professionnels ne sont plus acceptés dans les déchetteries de Saint-Louis Agglomération depuis le 1^{er} octobre, date de l'ouverture d'une déchetterie privée réservée aux professionnels à Hegenheim.

Ces mesures devraient permettre de réduire la quantité de déchets apportés en déchetterie publique et de mieux responsabiliser les producteurs de déchets.



Démarche « Ruralité, Agriculture, Territoire : Construisons notre avenir... Maintenant ! »

En 2025, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Saint-Louis Agglomération poursuit sa dynamique, via une demande de reconnaissance de niveau 2 auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en Grand-Est.

Dans ce cadre, un événement réalisé à l'échelle des 4 PAT du Sud Alsace a été organisé : **le Forum Professionnel de l'Alimentation en Sud Alsace** qui a eu lieu le 18 mars à Wittersdorf, réunissant plus d'une quarantaine d'exposants (producteurs, transformateurs, grossistes, sociétés de restauration ou encore des commerces) et plus de 200 visiteurs.

Cet événement a permis aux différents acteurs d'échanger, de présenter leurs activités, leurs produits ou encore leurs besoins. La journée a également été ponctuée par des tables rondes, qui ont permis de mettre en avant certains partenariats de proximité entre producteurs, distribution et restauration collective.

40
exposants

200
visiteurs



L'année a aussi été marquée par le **développement de la micro-filière de blé ancien local sur le territoire**, une culture plus rustique et résistante face aux maladies, ne nécessitant donc aucun intrant. Un petit groupe de paysans a cultivé ce blé sur des parcelles avec un enjeu sur la qualité de l'eau, transformé par la suite en pain par un meunier et des boulangers locaux.

Tous les acteurs se sont engagés à respecter un cahier des charges. Les premières fournées du « **Rustique des Lys** » sont désormais commercialisées dans les boulangeries partenaires et le développement de la filière se poursuit avec de nouveaux producteurs engagés.



PERSPECTIVES 2026

Renouvellement du forum professionnel de l'alimentation début 2027.

Poursuite du développement progressif des surfaces cultivées en blé ancien et le déploiement dans les boulangeries.



En juillet 2025, le « **Plan Herbe® Sud Alsace : Eaux et prairies préservées : agissons !** » a été signé. Cette convention de partenariat 2025-2030 entre les 4 collectivités du Sud Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, fixe une **trajectoire collective pour préserver les ressources en eau, soutenir les systèmes herbagers et redonner un avenir à l'élevage dans le Sud Alsace**. Fruit d'un long travail de concertation, ce plan engage les signataires à déployer un programme d'actions concrètes autour de ces enjeux.

Mise en œuvre d'actions concrètes, notamment l'organisation d'un « Forum de l'élevage ».

Mise en œuvre de la labellisation

Écolo Crèche

2025 souligne la dernière année de préparation des 4 crèches à l'obtention du label Écolo Crèche par l'organisme Label Vie.

Une dynamique continue en faveur de pratiques durables dans les crèches

- La continuité des actions 2024 sur la maîtrise raisonnée des fluides énergétiques (eau, électricité, pellets) et la poursuite de la mise en œuvre de la loi EGALIM ont été menées.
- Les crèches ont également travaillé sur les modes de déplacements des familles et des agents.
- Des mesures en faveur de la réduction de troubles musculo-squelettiques mais également dans la prise en charge des tout-petits ont apporté des évolutions de pratiques comme le remplacement de la vaisselle enfant et des contenants en plastique ou polypropylène par du verre ou de l'inox (bols, assiettes, plats de service...), l'achat d'un chariot de service ergonomique pour la maîtresse de maison, l'achat de mobilier d'assise au sol ergonomique pour le personnel en crèche, l'obtention d'un écolabel pour les couches déjà certifiées biodégradables, l'utilisation de produits d'hygiène écolabelisés, etc.
- 2025 marque la première utilisation du chauffage au bois (granulés) au sein des 2 crèches en régie impliquant un temps d'adaptation pour les réglages d'optimisation.



- Toujours dans la volonté de réduire les déchets produits, l'accent a été porté sur le tri sélectif et l'éveil à cette question dès le plus jeune âge (ex : diminution de l'eau en bouteille remplacée par un « bar à gourde à eau », poubelle de biodéchets et restes alimentaires donnés à des poules/cochons, ajustements des commandes alimentaires le jour de consommation pour éviter le gaspillage...).
- La mise en place d'un troc à jouets où les familles déposent et/ou empruntent des jeux et jouets mis à disposition par d'autres familles (crèche Les Loustics) vient compléter une réflexion sur la mise en œuvre d'un inventaire pédagogique permettant le prêt de matériel entre les 4 crèches et les Relais Petite Enfance.
- Une journée de formation préparant à la rédaction du dossier à présenter en juin 2026 pour l'obtention du label Écolo Crèche a été suivie en 2025 par les 4 directrices et la gestionnaire administrative et financière Petite Enfance.



PERSPECTIVES 2026

Nouveau marché d'entretien des locaux avec utilisation systématique de machine à vapeur pour le nettoyage des surfaces (diminution des produits d'hygiène).

Aménagement d'un jardin pédagogique avec plantations et bacs au sein de la crèche les Loustics.

Récupération de l'eau non bue à la fin des repas pour l'arrosage des plantes ou les chauffe-biberons.

Achat complémentaire de vaisselle pour les enfants en concordance avec la loi EGALIM.

Installation de porte-vélos devant les 4 crèches pour promouvoir les mobilités douces.

BUDGET VERT



Chaque année depuis 2020, quelques jours après la présentation du projet de loi de finances (PLF), un rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État est publié. Ce rapport contient notamment le « budget vert », un document qui classe et chiffre les dépenses et crédits de l'État selon leur impact environnemental pour l'année à venir. Chaque collectivité analyse également son budget selon les mêmes principes.

Dans le cadre de l'analyse du budget vert, les dépenses du budget principal de Saint-Louis Agglomération ont été analysées **sous l'angle de l'axe 1 – atténuation du changement climatique** :

- **55 %** soit 2 980 485,37 € des dépenses ont été classées « **Très favorable** »
- **10 %** soit 555 631,99 € des dépenses ont été classées « **Favorable** »
- **30 %** soit 1 635 696 € des dépenses ont été classées « **Neutre** »
- **5 %** soit 288 984,40 € des dépenses ont été classées « **Défavorable** »

Exemple de dépenses très favorables

- Construction de la déchetterie « Recyparc du Liesbach » : 1 868 k€
- Remplacement des 2 chaudières pour les crèches Les Loustics et Tom Pouce : 205 k€
- Pose de panneaux photovoltaïques en toiture d'un bâtiment de l'Agglomération : 318 k€
- Achat de vélos, de racks et bornes de réparations : 96 k€
- Rénovation des pistes cyclables : 11 k€
- Travaux sur les sentiers pédestres : 11 k€

Exemples de dépenses favorables

- Aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie : 27 k€
- Subvention auprès de la SNCF pour la remise à niveau des voies : 31 k€
- Acquisition de bancs pour les abribus : 38 k€
- Mise aux normes PMR des quais : 31 k€
- Achat de composteurs : 209 k€

Exemple de dépenses neutres

- Remplacement de carrelage dans les piscines : 150 k€
- Travaux du local de la vélostation à la gare de Saint-Louis : 451 k€
- Création de voirie pour accès à la déchetterie "Le Recyparc du Liesbach" : 333 k€

Exemples de dépenses défavorables

- Acquisition de matériel roulant type camion : 179 k€
- Création de nouvelles voiries : 103 k€

